Règlement général sur la protection des données (RGPD)

Foire aux questions

Imprivata a mis sur pied une initiative de projet d'entreprise impliquant le personnel clé de l'entreprise et une équipe de consultants externes pour obtenir des conseils à l'approche de la date de mise en conformité. L'équipe a identifié les applications, les systèmes, les services de tiers et les éléments de données à caractère personnel maintenus dans l'entreprise qui relèvent de la protection du RGPD. Grâce à ces efforts, notre équipe a élaboré et hiérarchisé un plan d'action allant des campagnes de sensibilisation au RGPD et à la formation des employés en passant par la modification des politiques de traitement des données et les configurations de système qui en résultent.

Les questions fréquentes sur la préparation au RGPD sont abordées ici, car elles peuvent vous être utiles pour comprendre notre attention et notre préparation à cette nouvelle législation.

✓ **Est-ce que Imprivata a effectué une évaluation pour déterminer sa portée GDPR ?**
Oui, Imprivata a confié à des « Data Stewards » locaux, au sein de ses services et de ses fonctions commerciales, la réalisation d'activités de collecte d'informations. Cet exercice de collecte d'informations documente l'ensemble des applications, systèmes, fournisseurs de contrats tiers et éléments de données Imprivata soumis au RGPD. Les résultats de la collecte de données sont validés par la direction pour l'exactitude et l'exhaustivité, et servent de base à l'analyse des lacunes de l'entreprise et aux plans de mise en œuvre qui en résultent.

✓ **Imprivata met-elle à jour les politiques et processus de sécurité pour incorporer les exigences du RGPD ?**
Oui, Imprivata évalue les politiques, notamment les politiques de sécurité de l'information et de conservation des données, et les modifie afin de les mettre en conformité au GDPR. Imprivata a retenu les services de consultants externes pour aider à mettre à jour les politiques avec les révisions nécessaires.

✓ **Imprivata a-t-elle pris en compte les configurations système dans le cadre des préparations au RGPD ?**
Oui, Imprivata a identifié les modifications du système qui devront être traitées pour incorporer les composants RGPD nécessaires. Imprivata prévoit d'apporter des changements à son cycle de vie de développement de système (SDLC) afin d'identifier les projets nécessitant une évaluation de l'impact de la protection des données (DPIA) et d'incorporer le principe de protection des données par conception et par défaut.

✓ **Qu'en est-il des avis de confidentialité et de consentement ? Les avis existants sont-ils mis à jour pour se conformer aux exigences plus strictes du RGPD ?**
Oui, Imprivata a engagé des services de conseil pour examiner et modifier les mentions de confidentialité et de consentement des données, ainsi que pour identifier la portée en termes d'employés, de sites Web et d'applications. Les avis de confidentialité des données mis à jour seront appliqués comme suit : les sites Web seront modifiés ; les contrats avec les fournisseurs et les clients seront amendés ; et les politiques internes seront révisées, approuvées et distribuées.

✓ **Imprivata fournit-elle aux personnes concernées le droit d'accéder à leurs informations ?**
Oui, le RGPD donne à la personne concernée un droit d'accès, qui est le plus souvent utilisé par les personnes qui souhaitent voir une copie des informations qu'une organisation détient à leur sujet. Le droit d'accès va plus loin et permet : (i) de savoir si des données personnelles sont en cours de traitement ; (ii) d'obtenir une description des données personnelles, les raisons pour lesquelles elles sont traitées et si elles seront données à d'autres organisations ou personnes ; (iii) de se voir remettre une copie des informations, et des détails sur la source des données (lorsque cela est disponible) ; (iv) de demander que les données soient modifiées, restreintes ou effacées ; ou (v) le retrait de toute autre collecte ou traitement de données. Imprivata répondra rapidement à une demande d'accès et dans tous les cas dans les 30 jours civils suivant sa réception.

✓ **Imprivata forme-t-elle l'entreprise sur le RGPD et le traitement des demandes de sujets ?**
Oui, Imprivata prévoit de distribuer un programme de formation avec un contenu tel que le traitement des demandes de sujets, l'aperçu des politiques et l'analyse de l'impact de la confidentialité des données. En outre, Imprivata a engagé des services de conseil pour aider à mettre à jour ses procédures de violation de données personnelles et de réponse aux incidents.

✓ **Imprivata prépare-t-elle des lignes directrices pour s'assurer que les considérations du RGPD sont incorporées dans les activités commerciales telles que la sélection des fournisseurs et les implémentations du système ?**
Oui, Imprivata a engagé des services de conseil pour préparer des évaluations pour une utilisation future dans les sélections de fournisseurs et les implémentations de systèmes. Ces évaluations fourniront une protection des données par conception et par défaut, et incluront une analyse d'impact sur la protection des données.

Imprivata se consacre à la sécurité et à la confidentialité de nos employés et aux données des clients. Si vous avez des questions sur Imprivata et l'état de préparation au RGPD, veuillez contacter le service juridique Imprivata à l'adresse suivante : dept.legal@IMPRIVATA.com

Merci,

Jeffrey Kowalski
Directeur, Responsable Juridique et Protection des Données